Murillo Arthur

TD2 | TP4

***Droit – TP1***

**MISE EN SITUATION 1**

1. **Comportements répréhensibles**
   1. Dans l’entreprise de Sylvie :
      1. L’augmentation du salaire uniquement des hommes selon l’article L. 1142-1 du code du travail.
      2. Le comportement parfois ambigu de son patron à son égard selon l’article L. 1153-1 du code du travail.
   2. Au collège de Pierre :
      1. Le port de casquette par Pierre et de foulard par l’élève à l’intérieur de l’établissement tous deux susceptibles d’être sanctionnés par l’une des sanctions prévues dans le règlement intérieur.
   3. Au supermarché :
      1. Le vol selon l’article 311-3 du code pénal.
2. **Pourquoi respecter ces règles est important**
   1. Dans l’entreprise, le patron n’est pas tout puissant. Sa gestion du personnel doit respecter les règles élémentaires de respect de la personne et d’égalité entre les salariés
   2. Au collège, chaque élève est soumis à des contraintes (laïcité) qui garantissent l’égal accès de tous à de bonnes conditions d’acquisition d’une formation.
   3. Dans la vie courante, le respect d’autrui passe par celui de la propriété privée.
3. **Egalité Liberté ou Laïcité**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Situations** | **Egalité** | **Liberté** | **Laïcité** |
| Interdiction des différences de salaires entre hommes et femmes | X |  |  |
| Interdiction du port du voile dans les lieux publics |  |  | X |
| Liberté de religion pour toute personne |  | X |  |
| Service public de l'Éducation nationale offert aux enfants de toutes les origines religieuses | X |  |  |
| Possibilité, pour le salarié, d'adhérer au syndicat de son choix |  | X |  |
| Dans les conflits de même nature, règlement des litiges par les mêmes tribunaux pour tous les justiciables | X |  |  |

**MISE EN SITUATION 2**

1. Pierre et ses camarades portent atteinte à l’article 9 du code Civil qui donne à chaque citoyen le droit au respect de sa vie privée.
2. Dans notre société ce droit appartient à tous.
3. **Droits appartenant à :**
   1. Aux individus majeurs : Respect de la personne et de son intégrité.
   2. Aux salariés : Assurance que les clauses de son contrat seront respectées.
   3. Aux femmes enceintes salariées : Droit de s’absenter pour se rendre aux examens médicaux obligatoires dans le cadre de la surveillance médicale de la grossesse et des suites de l'accouchement.
   4. Aux parents ayant des enfants mineurs : Droit de garde et de surveillance.
4. Non car ces droits s’adaptent aux besoins de ces catégories de personnes.

**MISE EN SITUATION 3**

1. Sylvie a été verbalisée pour stationnement gênant car elle s’est garée sur une place réservée aux livraisons. Sylvie peut aller payer cette amende, ou ne pas la payer.
2. Le ministère de la justice a modifié le montant de l’amende.
3. Car les individus comprennent qu’ils sont en tort, et préfèrent ne pas être poursuivis.

**MISE EN SITUATION 4**

1. Cette amende est une sanction pénale.
2. Elle risque un retrait ou une suspension de son permis de conduire, voire de l’emprisonnement.

**MISE EN SITUATION 5**

1. **Droit privé ou public**



Mariage Sylvie et Sébastien : Droit civil (privé)

Agence immobilière : Droit du travail (privé)

Déclaration de revenus Sylvie et Sébastien : Droit fiscal (public)

Propriété S&S : Droit commercial (privé)

Voisin S&S : Droit pénal (public)

1. Cela relève du droit international car les deux personnes impliquées sont étrangères au pays où a eu lieu l’incident.

***Droit – TP2***

Voir feuille

1. Tout nouveau-né doit être déclaré par son père ou à défaut par un personnel soignant dans les trois jours suivant la naissance. Si elle n’est pas faite, il faut aller au tribunal.
2. **Absence :** Une personne n’a plus donné signe de vie et personne ne sait si elle est vivante ou pas. Le TGI doit constater l’absence (délai de 10 ans) afin que les effets du décès se produisent pour les héritiers. **Disparition :** Le corps d’une personne n’a pas été retrouvé après un attentat, la disparition en mer au cours d’une tempête, une explosion, et tout laisse penser qu’elle est décédée.
3. Le père sera déclaré le 28 février 2018 (10 ans après).
4. Ce délai vise à assurer la protection de la vie privée de l’absent. A compter du 28 février 2018, le notaire pourra procéder à la liquidation de la succession au profit d’Anna qui pourra recueillir la maison ainsi que la somme de 8000€
5. La création des statuts permet aux associés de réfléchir ensemble à l’organisation, à l’objet et au fonctionnement de ma future organisation. Pour les associés d’une société : ils vont choisir la forme juridique la mieux adaptée à leurs besoins. De plus, la création des statuts est une obligation légale lorsque on crée une société ou une association.
6. Elle a choisi librement la dénomination de sa société. **Remarque :** On peut attirer l’attention sur le fait qu’elle a sans doute vérifié que son nom n’était pas déjà utilisé par une entreprise.
7. Le titre d’une association est choisi librement. C’est d’ailleurs la déclaration déposée à la préfecture qui le précise.
8. L’usurpation est sanctionnée lorsque le nom de la personne morale est identique ou très proche d’un vocable déjà existant, créant ainsi un risque de confusion. C’est aussi le cas lorsque le nom désigne une activité similaire à celle de la personne morale déjà identifiée par ce nom.
9. La dénomination sociale d’une société n’est pas sans valeur pécuniaire car elle peut être cédée, en particulier quand la société est vendue.

***Droit – TP3***

**MISE EN SITUATION 1**

1. Le contrat mis en place entre Trap et Livrevit est un contrat de transport (distribution) de marchandises.
2. L’obligation du transporteur est de charger, transporter et livrer la marchandise négociée dans les délais définis dans le contrat. Ce sont des obligations de résultat.
3. Le transporteur doit démontrer que l’inexécution du contrat résulte d’un cas de force majeure. Or le vol du chargement est ici un évènement ni irrésistible ni insurmontable.

**MISE EN SITUATION 2**

1. Il s’agit d’une clause limitative de responsabilité.
2. Cette clause produira ses effets et Chronopost devra verser la somme de 25€ a la société Trap en réparation du préjudice subi.

**MISE EN SITUATION 3**

1. Le contrat peut être qualifié de Synallagmatique car le distributeur fournit un bien contre le paiement d’un prix.
2. Le distributeur a demandé paiement du bien avant sa livraison, ce qui ne respecte pas le contrat. Alex a donc le droit de le suspendre sous le couvert de l’exception d’inexécution.

**MISE EN SITUATION 4**

1. Le fondement des demandes de la société Trap repose sur l’inexécution des contrats qui la lient à la société Toulog.
2. L’annulation du contrat de fournitures (résolution) stipule que le logiciel doit être désinstallé et le système remis dans son état précédent. L’annulation du contrat d’assistance (résiliation) stipule que l’assistance ne doit plus être fournie à partir de l’annulation.

**MISE EN SITUATION 5**

1. L’acheteur d’un canapé doit connaître, outre son prix, la qualité des matériaux utilisés, les conditions de livraison et les conditions générales de vente.
2. L’assureur doit conseiller Armand Grenier sur l’opportunité de souscrire tel ou tel contrat d’assurance : il doit lui préciser les divers types de placement (assurance vie…) et leurs avantages fiscaux.

**MISE EN SITUATION 6**

1. Joëlle Grenier peut exercer son droit de rétractation sous 14 jours, car elle a été informée de son droit de rétractation.
2. Le droit de retractation doit s’exercer sans entraves : Joëlle ne peut être contrainte à aucun dédommagement. Elle ne court donc aucun risque en usant de ce droit.
3. Le droit de repentir du consommateur peut se justifier car :
   * + - Le produit/service peut avoir fait l’objet de publicité mensongère.
       - Le produit/service peut être défectueux ou inefficace.
4. Si le contrat est signé sur le lieu de vente, il n’y a pas de délai de rétractation pour un contrat de consommation car il est considéré que le client est assez informé sur le produit/service pour pouvoir faire son choix.

**MISE EN SITUATION 7**

1. Liste noire car les clauses lui paraissent très désavantageuses.
2. Cette distinction est importante car certaines clauses, bien qu’elles peuvent paraitre abusives, peuvent en réalité se justifier.
3. Non car ce déséquilibre peut résulter d’un malentendu.